

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 03 mai 2021**, à la salle du conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **dix-huit heures trente**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Guy St-Pierre
Jean-Yves Gosselin
Mesdames
Huguette Blais
Chantal Blanchette
Sandra Proulx

Absence motivée
Yves Laflamme

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

R-090-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du conseil. Il est 18h30

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par audioconférence.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 12 avril 2021
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 28 avril 2021
- 5 Adoption des comptes à payer
- 6 Administration
 - 6.1 Résolution d'appui à l'organisme Unis pour la faune
 - 6.2 Demande de commandite de 500\$ pour La tournée des vainqueurs de la Fondation de l'hôpital de Montmagny
 - 6.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 000-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE MORIGEAU ET RÉPARATION DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST
 - 6.4 Offre d'achat sur un terrain pour un éventuel projet de développement domiciliaire
 - 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – 2020-2021 – volet 8 : entretien des routes locales
- 7 Loisirs
 - 7.1 Suivi du projet de DEK hockey
- 8 Travaux Publics
 - 8.1 Entretien des pelouses pour 2021 et 2022
- 9 Eau – aqueduc – égouts
- 10 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 10.1 Dépôt du rapport incendie pour le mois d'avril 2021
 - 10.2 Achat d'un équipement de pompier (bunker)
- 11 Urbanisme
 - 11.1 Dérogation mineure au 68, chemin Saint-François Est
 - 11.2 Dérogation mineure au 35, chemin Saint-François Est
 - 11.3 Dérogation mineure au 774, chemin Saint-François Ouest
- 12 Dossiers et projets en cours
- 13 Correspondance
- 14 Varia
- 15 Période de questions
- 16 Levée de la séance régulière

R-091-2021

Il EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI, 12 AVRIL 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-092-2021

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi, 12 avril 2021 sans modification.

4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 28 AVRIL 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance et à la suite des quelques précisions apportées par le directeur général,

R-093-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le mercredi, 28 avril 2021 sans modification.

6 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS AVRIL 2021

Permis	320,00
Fax	6,00
Loyers	3 255,00
Boîtes souper cabane à sucre	2 550,00
MRC, remboursement inspecteur municipal	2 168,14
Don ascenseur (J. Boulet)	1 000,00
Commandite Dek hockey	
St-François Pharma..... 1 000,00	
MTY Express..... 2 500,00	
J & R Cloutier inc..... 500,00	4 000,00
Subvention MADA	23 345,00
Subvention ministère Développement Durable...	2 143,75
TOTAL :	38 787,89

COMPTES A PAYER MAI 2021

Hydro-Québec,	
Usine de filtration 5659,15	
Caserne incendie 605,01	
Garage..... 1157,97	
Poste Surpresseur St-Pierre 336,15	
Poste Assainissement Morigeau 193,08	
Enseigne 4-chemins 29,50	
Parc Olivier Tremblay 69,46	
Compteur d'eau St-Pierre 28,82	
Maison Paroisse 1501,73	
Pavillon Bédard 105,39	

2, 5° rue Est.....	54,20	
Centre des Loisirs	1367,41	
Pavillon Bédard, log. 522	124,90	
Poste Assainissement Village.....	2084,51	
Climatisation Loisirs.....	4946,05	
Eclairage public	833,47	19096,80
Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage		218,88
Vidéotron,		
Bureau.....	293,26	
Garage.....	101,59	
Usine filtration.....	100,44	
Surpresseur St-Pierre	36,11	
Loisirs	145,22	
Bibliothèque.....	78,53	755,15
Energir		
Maison Paroisse.....	1215,78	
Loisirs	15,89	
Garage.....	563,45	1795,12
VISA,		
Google	51,47	
Apple music.....	17,23	
Concours Pâques.....	48,91	
Licence radio Garage.....	408,83	
Licence radio service incendie	707,38	
Défi Évasion	437,77	
Photoshop	620,73	2292,32
Solutions Nexarts inc.,		
Frais annuel plate-forme Qidigo.....	689,85	
Formation plate-forme Qidigo.....	275,00	1006,03
Ministre Revenu Québec, remise d'avril 2021		9989,69
Revenu Canada, remise d'avril 2021		3647,29
Retraite Québec, remise d'avril 2021		146,48
La Fabrique, loyer mai 2021 Bibliothèque		350,00
REMBOURSEMENT CELLULAIRES AVRIL 2021		
Jean-Eudes Gaudet	25,00	
Sylvain Lemieux.....	25,00	
Félix Paré.....	12,50	
Réjean Pellerin.....	25,00	87,50
MonBuro,		
Papeterie	70,76	
Ruban lettrage (Garage).....	45,95	116,71
Jocelyne Noël, entretien bureau avril 2021		120,00
Fonds biens et services, Tome V signalisation routière		87,48Ré
MRC de Montmagny, collecte sélective tonnage mars 2021		1913,29
Du Proprio, adhésion développement terrains 1 annonce		747,33
Marc-André Paré, formation travail en hauteur 3 employés		172,46
Municipalité Cap-Saint-Ignace, ateliers café jardin		149,47
Distributions SecurMed, trousse vide en métal (Garage)		103,93
Permafib, système de patinoire permabande (DEK)		49088,81
Alphonse Lamonde inc., chaudière gaz naturel M. Paroisse		30790,31
Monyvill,		
192 pmp beam à 1\$.....	192,00	
Fardier.....	76,00	308,13
Carrières Rive-Sud inc.,		
61,44 tm gravier à 12,91	793,19	
9,47 tm gravier à 12,81	121,31	1051,45
Julie Payeur, graphiste, modification plan domiciliaire		172,46

FQM Assurances, renouvellement assurances 2021-2022	70725,74
Service de Réparation JP 23 hres location bélier mécanique 1265,00 Pièces équipements 764,97	2333,94
Réal Huot, matériel aqueduc	794,92
Emco, asphalte froide	775,01
Garage MTY, réparation unité d'urgence (service incendie)	529,73
Brandt, réparation niveleuse	1405,05
Robitaille Equipement inc., pièce pelle rétrocaveuse	157,52
MDM Publicité, impression coroplast (dévelop. domiciliaire)	696,75
Aquasan, polymère (usine filtration)	1722,33
Macpek, Pièces équipements 305,52 Camion Ford 17,71 Camion Freightliner 206,72	529,95
Pneus André Ouellet, réparation crevaison (Freightliner)	40,24
Canac, escabeau (Garage)	196,04
Boulons & Écrous, boulons, écrous, rondelles	90,92
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL mars 2021	2338,21
L'Oie Blanche, publicité appel d'offres public Montée Morigeau	152,92
LINDE Canada, oxygène (usine)	847,23
Tetra Tech Qi, hon. prof. Montée Morigeau, ch. St-Frs est, ouest	2069,55
Aquatech, opération usine filtration et assainissement des eaux	9917,27
Régie Gestion Mauricie, enfouissement mars 2021	3669,01
Les Concassés du Cap, collecte avril 2021	4500,22
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine)	16,36
Medimage, tag avec trou, plaque pc gravée (service incendie)	108,31
Publicité Plastique Blais, ABS troué magnétique (serv. Incendie)	67,84
Pyro Sécur, recharge d'air, inspection cylindre	549,58
Postes Canada, 1000 timbres 1057,77 Envoi journal l'Echo (extérieur) 91,54	1149,31
Postes Canada, envoi journal l'Echo	187,10
LINDE Canada, location réservoir oxygène (usine filtration)	444,00
Boulon Hydraulique CMT, ensemble serre câble	16,04
MRC de Montmagny, 70 boîtes de masques	514,50
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Carrières Rive Sud, 20,14 tm gravier à 12,86	297,86
AGAT Laboratoires, analyses eau potable et usée	1417,00
AVANTIS, matériel divers Embellissement 78,46 Service incendie 7,59 Usine filtration 84,73 Garage municipal 937,65	1108,43
Ultramar Arrêt Stop, essence	311,87
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
INFO PAGE, IPA (service incendie)	117,68
TOTAL :	233 979,84

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussion;

R-094-2021

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais
APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

6 ADMINISTRATION

6.1 RÉOLUTION D'APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE

Objectif de cette résolution :

Ce projet de résolution a pour objectif l'amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et la mise en valeur des habitats fauniques, favorisant une biodiversité optimale sur le territoire Québécois. Les amateurs de chasse, de pêche et de plein air recherchent des produits de qualité pour la pratique de leur sport. À ce titre, l'UPF vous présente cette résolution d'appui afin que nos propositions fassent partie intégrante du nouveau plan de gestion du cerf de Virginie.

Nous donnons notre appui : à l'organisme Unis pour la Faune (UPF) qui, avec son expertise, propose des mesures de gestion novatrices, adaptées aux différentes particularités des régions, afin d'assurer la pérennité de nos ressources fauniques et de leurs habitats, ainsi que le maintien de l'apport économique que génère l'activité de chasse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. A-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Après analyse et discussion;

R-095-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire. ADOPTÉE

6.2 DEMANDE DE COMMANDITE DE 500\$ POUR LA TOURNÉE DES VAINQUEURS, DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTMAGNY

La Municipalité a reçu une demande de commandite pour un montant de 500\$ de la Fondation de l'hôpital de Montmagny pour l'activité intitulée; La Tournée des Vainqueurs.

Après analyse et discussion;

R-096-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de contribuer au montant de 500\$ pour la Tournée des vainqueurs de la Fondation de l'Hôpital de Montmagny.

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 277-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE MORIGEAU ET RÉPARATION DU CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST ET OUEST

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de procéder à des travaux de réfection de la montée de Morigeau et du chemin St-François Est et Ouest, sur une longueur approximative de 5.25 KM;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire des travaux a été préparé par François Beaudoin, ing. et Frédérique Vallières, ing. en date du 26 novembre 2019 et révisé en date du 19 mars 2021, jointe à l'**Annexe A** du présent règlement, et que la dépense prévue est de 786 610 \$, taxes nettes, frais d'imprévus et autres frais compris;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 19 août 2020, une lettre de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, confirmant le versement d'une financière maximale de 153 214 \$ pour la réalisation du projet, jointe à l'**Annexe B** du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation ministérielle en raison du fait qu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Municipalité, conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 28 avril 2021, que le projet de règlement y a été déposé;

ATTENDU QUE le maire, monsieur Frédéric Jean, mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de la montée de Morigeau et réparation du chemin St-François Est et Ouest sur une longueur approximative de 5.25 KM, comportant une dépense de 786 610 \$, appropriant du fonds général un montant de 125 000 \$ et un emprunt de 661 610 \$, remboursable sur 10 ans et d'approprier à la réduction de l'emprunt une aide financière de 153 214\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

R-097-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU : que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 277-2021 ce qui suit :

Objet

Le conseil décrète la réalisation des travaux de réfection de la montée de Morigeau et du chemin St-François Est et Ouest sur une longueur approximative de 5.25 KM, ces travaux étant plus amplement décrits dans le résumé de l'estimation préliminaire préparé par François Beaudoin, ing. et Frédérique Vallières, ing. en date du 26 novembre 2019 et révisé en date du 19 mars 2021, jointe à l'**Annexe A** du présent règlement.

Dépenses autorisées

Afin d'acquitter le coût de de réalisation des travaux, y compris les frais d'imprévus et les frais connexes, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 786 610 \$, comme il est plus amplement détaillé au résumé de l'estimation préliminaire joint à l'**Annexe A** du présent règlement.

2.1. APPROPRIATION DU FONDS GÉNÉRAL

Afin d'acquitter en partie la dépense prévue dans le présent règlement, le conseil approprie du fonds général un montant de 125 000 \$.

EMPRUNT

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 661 610\$ sur une période de 10 ans.

Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, plus particulièrement l'aide financière qui est accordée de la part du ministère des Transports à l'égard de ce projet aux termes d'une lettre du 19 août 2020 pour un montant de 153 214 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales, dont un exemplaire est joint en **Annexe B**.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Signature

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6.4 OFFRE D'ACHAT SUR UN TERRAIN POUR UN ÉVENTUEL PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

La municipalité travaille depuis plus d'un an en collaboration avec la MRC afin de planifier une nouvelle phase de développement domiciliaire pour Saint-François. Un terrain situé à l'ouest du Centre des loisirs soit en arrière de l'école la Francolière a été ciblé pour plusieurs raisons : La proximité de l'école primaire, la proximité du Centre des loisirs, la continuité et la jonction avec l'actuel développement domiciliaire et la possibilité d'y installer un terrain de football en arrière de l'école primaire.

Les lots concernés sont :

Le lot **TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (Lot 3 475 378)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montmagny**, d'une superficie de cent trois mille deux cent cinquante-deux mètres carrés et sept dixièmes (103 252,7 m² ou vingt-cinq acres et cinquante et un centièmes (25,51 a)

Le lot **TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT (Lot 3 475 380)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montmagny**, d'une superficie de quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-quinze mètres carrés et sept dixièmes (83 095,7 m² ou vingt acres et cinquante-trois centièmes (20,53 a)

Après analyse et discussion;

R-098-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à une offre d'achat sur le terrain appartenant à monsieur René Fiset et madame Monique Blais au coût de 276 240.00\$ soit 6000.00\$ l'acre, de mandater la société **GOULET & GODBOUT, NOTAIRES SENC** afin de rédiger l'offre d'achat et de mandater le Maire et le directeur général afin de signer les documents à cet effet.

6.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2020-2021 VOLET 8 : ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 135 559\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les compensations supplémentaires versées en 2020-21 par rapport à celles de 2019-2020 de 93 147\$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

POUR CES MOTIFS

Après analyse et discussion;

R-099-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

7 LOISIRS

7.1 SUIVI DU PROJET DE DECK HOCKEY

À titre informatif, un compte rendu est donné concernant le dossier du DEK hockey au niveau des coûts, des commandites et de la mise en place de cette activité.

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 ENTRETIEN DES PELOUSES POUR 2021 ET 2022

À titre informatif, une demande de soumission pour une période de 3 ans avait été adressée à trois soumissionnaires en 2020;

Le seul soumissionnaire ayant répondu positivement était : Services et entretien paysager Daniel Ross pour les années :

2020	6500\$ avant taxes
2021	6500\$ avant taxes
2022	6500\$ avant taxes
Total sur trois ans	----- 19500\$ avant taxes

9 EAU – AQUEDUC –EGOUTS

Aucun dossier

10 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR AVRIL 2021

Le rapport mensuel du service des incendies pour avril 2021 est déposé au conseil.

10.2 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT DE POMPIER (BUNKER)

Une demande pour l'achat d'un équipement de pompier (bunker) a été soumise par le directeur des incendies avec une soumission à l'appui.

Après analyse et discussion;

R-100-2021

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire l'acquisition d'un nouvel équipement de pompier (bunker) pour le nouveau pompier volontaire embauché récemment.

11 URBANISME

11.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 68, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST

ADRESSE : 68, chemin Saint-François Est

LOT : 3 475 208

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un mégadôme en cour avant d'un bâtiment principal, à une distance de 9 mètres de l'emprise de rue publique et sans écran végétal opaque lorsque l'article 5.32.1.3.2 du règlement de zonage n° 111-1990 permet uniquement la construction d'un mégadôme en cour latérale et arrière, à une distance minimale de 50 mètres de l'emprise de rue publique et dissimulé par un écran végétal opaque d'au moins trois (3) mètres de hauteur lorsque le mégadôme est contigu à un usage résidentiel.

Après analyse et discussion;

R-101-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Huguette Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter, sur recommandation du comité consultatif d'urbaniste (CCU) la demande de dérogation mineure.

11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 35, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS EST

ADRESSE : 35, chemin Saint-François Est

LOT : 3476 583

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser une subdivision en faveur d'un lot d'utilité publique qui possède une largeur de 13 mètres, une profondeur de 15 mètres et une superficie de 194,8 mètres carrés lorsque l'article 5.1.2 du règlement de lotissement n° 112-1990 permet uniquement, pour un lot d'utilité publique desservis, une largeur de 30 mètres, une profondeur de 30 mètres et une superficie de 900 mètres carrés.

Après analyse et discussion;

R-102-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter, sur recommandation du comité consultatif d'urbaniste (CCU) la demande de dérogation mineure.

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 774, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST

ADRESSE : 774, chemin Saint-François Ouest

LOT : 3 475 264 – P

DEMANDE : La demande de dérogation mineure vise à autoriser une subdivision en faveur d'un lot d'utilité publique qui possède une largeur de 14 mètres, une profondeur de 15,14 mètres et une superficie de 213,5 mètres carrés lorsque l'article 5.1.2 du règlement de lotissement n° 112-1990 permet uniquement, pour un lot d'utilité publique desservis, une largeur de 30 mètres, une profondeur de 30 mètres et une superficie de 900 mètres carrés.

Après analyse et discussion;

R-103-2021

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter, sur recommandation du comité consultatif d'urbaniste (CCU) la demande de dérogation mineure.

12 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

Aucun point.

13 CORRESPONDANCE

Aucun point.

14 VARIA

Aucun point.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos, les questions pourront être acheminées par courriel à l'adresse suivante : dg@stfrancois.ca.

16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-104-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 19h36.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.